RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Commune de Lélex

ARR 021 08 10 2026

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la voirie routière,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 6 novembre 1992,

VU La demande du 08 octobre 2026 par l'entreprise GASQUET – TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX pour l'extension du réseau électrique en souterrain ;

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation ainsi que la sécurité des usagers de la route il y a lieu de réglementer la **CIRCULATION** et le **STATIONNEMENT** selon les dispositions suivantes,

ARRETE

Article 1 : L'entreprise GASQUET est autorisée à intervenir sur la commune de Lélex, Route du Frenet, pour la réalisation de travaux d'extension du réseau électrique en souterrain.

Article 2 : La circulation sera appliquée manuellement. La vitesse sera limitée à 30km/h.

Article 3 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules légers et poids lourds sur la zone concernée par les travaux, pendant toute la durée du chantier.

Article 4 : Cette réglementation prendra effet le 19 octobre 2026 pour une durée de 180 jours calendaires.

Article 5 : Le chantier devra être correctement balisé. La signalisation de chantier sera mise en place, et entretenue par le demandeur, sous le contrôle des services de la commune.

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- GASQUET
- SDIS
- Agence territoriale des mobilités Haut-Bugey Pays de Gex
- Conseil départemental - Agence Routière du secteur
- Gendarmerie de Chézery-Forens

Fait à Lélex, le 8 octobre 2026
Le Maire
Patrick LEVRIER

MAIRIE DE LELEX (AIN)

Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :


```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.93790581,46.30114464 5.93795052,46.30099433 5.93821972,46.30112349
5.93832403,46.30110496 5.93843334,46.3010314 5.93863303,46.30096757 5.93838566,46.30063608 5.93828134,46.30048989
5.93836181,46.30034164 5.93851978,46.30031899 5.93860025,46.3005146 5.9385317,46.30058048 5.93888041,46.30102728
5.93863399,46.30117625 5.93836576,46.30129361 5.93790581,46.30114464</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```


Polygone 1


```
(46.301145 5.937906);(46.300994 5.937951);(46.301123 5.938220);(46.301105 5.938324);(46.301031 5.938433);(46.300968 5.938633);
(46.300636 5.938386);(46.300490 5.938281);(46.300342 5.938362);(46.300319 5.938520);(46.300515 5.938600);(46.300580 5.938532);
(46.301027 5.938880);(46.301176 5.938634);(46.301294 5.938366);(46.301145 5.937906);
```